

25 MARS 2003

ARRIVÉ
N°

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L' IUT DU 13 MARS
2003



Institut
Universitaire
de Technologie
Le Mont Houy
Valenciennes

Étaient présents :

Collèges Enseignants :

M. LABRAGA- M.LAUT- MME RAVEZ
MME MORLAES – M.SCHLEIFER – M.AVANZATO
M.PAVONE

Collège Etudiants :

M.POISSONIER – M.REMY – M.VICHY
MLLE CAMUS – MLLE GUFFROY – M.BRONNINX
M. VAN BERLEERE

Collège AITOSS :

M. CROCFER, M.KRAUSS

Personnalités extérieures :

M. SNYCKERTE – M.POTAUX – M.ROGER
M. FARREYROL -

Membres de Droit :

M. ROUZE, Directeur de l' IUT

Invités :

M.BRICOUT – M. JOUAN – M.HACHET
M. DEBRUILLE - M. VANDEVILLE
M.DELPORTE – M.THUILLIEZ

Étaient excusés :

M.DULION – M.NOWICKI – M.DARRAS –

Ont donné pouvoir:

M NICOLAS à M.SNYCKERTE
M. FRANCOIS à M.POTAUX.
M.REMY à M.FARREYROL
M.MATHIEU à M.POTAUX
M.GUILLAUME à M.SNYCKERTE
M.DESTERBECQ à M.FARREYROL
M.REMIENS à M.LABRAGA
M.DRAZETIC à M.LABRAGA
M.DEREMETZ à M.LAUT
M THUILLIEZ à Mme MORLAES
M.FURMANIAK à M.SCHLEIFER
Mlle CACHERA à M.REMY

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président SNYCKERTE ouvre la séance

Direction

I.U.T. / Direction
Le Mont Houy
59313 Valenciennes cedex 9

Tél. 33.03.27.51.12.52 & 53
Fax 33.03.27.51.12.50
iut@univ-valenciennes.fr

UNIVERSITE DE VALENCIENNES
ET DU HAINAUT - CAMBRÉSIS

ACADEMIE DE LILLE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le Président informe l'assemblée de la décision favorable du Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale et de la Recherche pour l'ouverture, à MAUBEUGE, d'un département INFORMATIQUE, Option Génie Informatique Cette décision devrait être publiée prochainement au Journal Officiel de la République. (Pour information, à la date de rédaction du présent compte rendu, la publication de l'arrêté du 10 mars 2003 est effective dans le JO du 18 mars 2003)

AVIS SUR LA NOMINATION DU CHEF DE DEPARTEMENT GEA

Monsieur SNYCKERTE rappelle que Monsieur ROUZE a du démissionner de son poste de chef de département GEA suite à son élection en qualité de Directeur de l'IUT et c'est Monsieur POSIERE qui a assuré l'intérim jusqu'à ce jour et le remercie.

Après avoir rappelé la procédure, Monsieur ROUZE indique que 2 candidats s'étaient portés volontaires, (M. TANGHE et Mlle FRANCOIS) Le conseil des permanents du département GEA, propose la candidature de Monsieur TANGHE. Le conseil du département GEA réuni le 21 janvier 2003 a donné un avis favorable à Michel TANGHE (44 voix sur 48 votants) seul candidat.

Monsieur SNYCKERTE demande à Monsieur TANGHE de se présenter. Aucune question n'étant posé à Monsieur TANGHE, ce dernier est invité à quitter la salle pour la procédure de vote.

Nombre de votants : 32

Nombre de voix pour : 32

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 5 décembre 2002

Monsieur SNYCKERTE, Président du Conseil, demande de bien vouloir ajouter la phrase suivante au compte rendu du conseil du 5 décembre : « **En ce qui concerne les Licences Tertiaires, le Conseil de l'IUT autorise le porteur du projet à déposer les dossiers devant les Instances Universitaires sous réserve de présentation de ces mêmes projets au prochain Conseil de l'IUT.** » Aucune autre modification n'étant demandée, le compte-rendu du Conseil du 5 décembre 2002 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2002

Monsieur ROUZE demande aux membres du conseil de bien vouloir prendre le document joint à l'envoi de la convocation.

En fonctionnement, les recettes ordonnées dans l'année 2002 s'élèvent à 5 095 764,73 € et les dépenses réalisées s'arrêtent à 4 358 389,70 €.

En Investissement apparaissent les opérations en capital de l'année dont le total des dépenses est de 1 230 327,14 € et le total des recettes de 724 499,47 €

Le résultat de fonctionnement s'élève à + 737 375,03 €

Le résultat d'investissement est de - 505 827,67 € d'où un résultat global positif de +231 547,36€

Le compte financier fait apparaître un excédent cumulé à la fin 2002 de 2 153 176,23 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2002 et SITUATION APRES AFFECTATION :

- au compte 106 (réserves) : 591 296 € (fonds de roulement de 45 jours)
- au compte 110 (report à nouveau) 1 561 880,23 €

L'analyse du compte financier et les tableaux en annexe permettent de suivre l'évolution cumulée des recettes depuis 1983 par type de formation ainsi que l'évolution des investissements. D'autre part, Monsieur ROUZE attire l'attention des membres du conseil sur l'origine des ressources propres notamment dans le cadre du partenariat avec les entreprises (taxe d'apprentissage, prestations de formation continue aux entreprises)

Monsieur SNYCKERTE propose de passer au vote :

Abstentions : 0

Contre : 0

Le compte financier 2002 est adopté à l'unanimité.



Institut
Universitaire
de Technologie
Le Mont Houy
Valenciennes

Direction

I.U.T. / Direction
Le Mont Houy
59313 Valenciennes cedex 9

Tél. 33.03.27.51.12.52 & 53
Fax 33.03.27.51.12.50
iut@univ-valenciennes.fr

UNIVERSITE DE VALENCIENNES
ET DU HAINAUT - CAMBRESIS

ACADEMIE DE LILLE
MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE 2003 n°1

Monsieur le Président invite Monsieur ROUZE à présenter la décision modificative budgétaire n° 1 de l'IUT qui s'équilibre à **709 205 €**. Le tableau, distribué aux membres de l'assemblée, indique l'origine des ressources :



- un complément de subvention du Ministère de **121 181 €** (DBM de Rattachement)
- un report de crédit de fonctionnement de **400 803 €** (compte 110)
- d'une subvention d'investissement de **7 860 €**
- et de la reprise des engagements 2002 non soldés sur l'exercice 2002 pour **179 361 €**

Ces ressources seront utilisées de la manière suivante :

- 464 844 € (soit 65 %) répartis entre les 8 départements de formation d'IUT d'une part et des formations post DUT d'autre part (Licences Professionnelles et Diplômes Européens)
- selon le tableau fourni à raison de **299 322 €** en fonctionnement et **165 522 €** en équipement (investissement)
- **65.000 €** pour la direction en fonctionnement
- **679 361 €** du solde des engagements de l'année 2002 reportés sur le compte Direction.

Institut
Universitaire
de Technologie
Le Mont Houy
Valenciennes

Monsieur ROUZE présente ensuite la répartition proposées par les chefs de départements et les responsables des licences professionnelles et Diplômes Européens.

M. le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur cette DBM n°1 :

Contres : 0
Abstentions : 0
ADOpte A L'UNANIMITE

PROJET DES LICENCES PROFESIONNELLES DANS LE CADRE DU LMD

Mme MORLAES, avant de présenter ce projet sous powerpoint, souhaite préciser le contexte de ce travail qui s'est fait en équipe et en collaboration avec l'Institut d'Administration des Entreprises.

Après présentation des projets « **Licence professionnelle Commerce** » et « **Licence professionnelle Métiers de la Gestion** » en 6 semestres, Monsieur le Président invite les conseillers à débattre sur ces projets.

Après ces débats fructueux, le Conseil donne **un avis favorable** aux projets de licences tertiaires dans le cadre du LMD sous réserve d'accréditation du système IUT et du fléchage des moyens et devant les incertitudes réglementaires à ce jour.

COMMISSION DE MISE A JOUR DES STATUTS

Monsieur ROUZE présente un projet d'arrêté qui visant à créer une commission dont la finalité est de modifier les statuts et le règlement intérieur de l'IUT. En effet, la dernière révision des statuts date de 1995. Il s'agit notamment de prendre en compte l'apparition de nouvelles filières (Département TC iaa, Informatique, licences professionnelles, le service apprentissage etc...)

Direction

I.U.T. / Direction
Le Mont Houy
59313 Valenciennes cedex 9

Tél. 33.03.27.51.12.52 & 53
Fax 33.03.27.51.12.50
iut@univ-valenciennes.fr

UNIVERSITE DE VALENCIENNES
ET DU HAINAUT - CAMBRESIS

ACADEMIE DE LILLE
MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE

Suite à l'intervention de Monsieur KRAUSS, Monsieur ROUZE indique que cette commission, pourra le cas échéant, se réunir en groupe élargi à d'autres invités (Personnel IATOSS, étudiants) compte tenu du thème abordé.

Il est demandé aux membres de cette commission de présenter un pré-rapport pour le conseil de juin étant entendu que les nouveaux statuts devront être adoptés par le conseil de l'IUT à la rentrée 2003 puis par le conseil d'administration de l'UVHC.

Adopté à l'unanimité

TARIFS DE LA FORMATION CONTINUE

Monsieur ROUZE, donne la parole à Monsieur VANDEVILLE, Directeur de la Formation Continue qui présente au Conseil les tarifs qui seront pratiqués dès la rentrée 2003.

Adopté à l'unanimité

CALENDRIER DE L' IUT

Monsieur ROUZE présente le calendrier 2003/2004 proposé par le Conseil de Direction de l' IUT en précisant que :

- la durée de formation encadrée est de 60 semaines sur les 2 années
- les périodes de vacances sont calculées sur celles de l'enseignement secondaire
- le stage en entreprise de 10 semaines peut avoir lieu pendant les vacances

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur JOUAN indique que le département MPH souhaite inviter pour une durée de deux mois un Enseignant-Chercheur Brésilien et il est demandé au Conseil de bien vouloir autoriser le directeur à recruter cette personne sur le support 446 qui a été vacant pendant 2 mois.

Adopté à l'unanimité

Monsieur SNYCKERTE indique que l' IUT organisera en l'honneur de Jean-Marc DESRUMAUX ancien Directeur de l' IUT, une réception le 11 avril 2003 à 16h30 dans les ateliers GMP de l' IUT.

Le Directeur de l' IUT



Jean-Pierre ROUZE

Direction

I.U.T. / Direction
Le Mont Houy
59313 Valenciennes cedex 9

Tél. 33.03.27.51.12.52 & 53
Fax 33.03.27.51.12.50
iut@univ-valenciennes.fr

UNIVERSITE DE VALENCIENNES
ET DU HAINAUT - CAMBRESIS

ACADEMIE DE LILLE
MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE